

N°DBCA-2023-053

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE DE
SAINT-VAAST-D'EQUIQUEVILLE ET LE SDIS 76**

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 06 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, 3^{ème} Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5^{ème} membre

ETAIT ABSENTE EXCUSEE

- Madame Louisa COUPPEY, 2^{ème} Vice-présidente

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Ressources et Moyens</i>	<i>Moderniser et valoriser le patrimoine</i>	<i>Adapter le patrimoine</i>

*

* *

Vu :

- *la convention de mise à disposition en date du 31 décembre 1999 et l'avenant n° 1 du 3 septembre 2002 relatif à la mise à disposition par la commune de Saint-Vaast-d'Equiqueville de l'ensemble immobilier affecté au service d'incendie et de secours,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°2021-DCA-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau,*
- *la délibération du Conseil municipal de Saint-Vaast-d'Equiqueville en date du 30 juin 2023 adoptant la mise à disposition par la commune au Sdis 76 d'un garage et la modification de la convention de mise à disposition du 31 décembre 1999 modifiée.*

*

* *

Par convention en date du 31 décembre 1999 et par un avenant du 03 septembre 2002, la commune de Saint-Vaast-d'Equiqueville a mis à disposition du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) l'ensemble immobilier sis à Saint-Vaast-d'Equiqueville au numéro 82 de la rue de l'église et cadastré B 0770 (anciennement B 305) affecté au service d'incendie et de secours ainsi que le terrain jouxtant la caserne.

Actuellement, les locaux du Centre d'incendie et de secours ne permettent pas d'accueillir l'ensemble du matériel opérationnel nécessaire à la mission de service public des sapeurs-pompiers.

Aussi, la commune, par délibération du 30 juin 2023, a proposé au Sdis 76 la mise à disposition d'un garage, situé au 180 rue de l'église (parcelle cadastrale 419), afin de libérer de l'espace dans le centre actuel, ce qui permettra, à moyen terme, d'accueillir un VSAV dans le Cis.

En contrepartie de cette mise à disposition, le Service départemental d'incendie et de secours s'engage à remettre en état les locaux afin de garantir un niveau de sécurité et de sûreté à minima pour pouvoir y stocker les moyens opérationnels.

Afin de formaliser ce projet, il est nécessaire d'amender la convention de mise à disposition par un avenant n°2, lequel inclura d'une part les modifications cadastrales et d'autre part, intégrera le garage dans la mise à disposition dont vous trouverez le projet en pièce jointe.

*

* *

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Président à signer l'avenant n°2 joint en annexe ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration,
Signé électroniquement, le 21/09/2023
Andre GAUTIER, Président CASDIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230921-DBCA-2023-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2023

Affichage : 21/09/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER